

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-5/08

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : DELESSARD Monique

OBJET : Sectorisation au collège de Château-Landon des communes seine-et-marnaises sectorisées au collège de Puiseaux dans le Loiret.

Les effectifs du collège Pierre Roux de Château-Landon présentent une baisse régulière, qui affecte l'organisation des options proposées par l'établissement. Plusieurs communes seine-et-marnaises, faisant parties de la même communauté de communes que Château-Landon, sont actuellement sectorisées au collège Victor Hugo de Puiseaux dans le Loiret. Il est donc proposé que les communes suivantes : Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Gironville, Ichy et Obsonville soient sectorisées au collège Pierre Roux de Château-Landon.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L. 213-1 du Code de l'Éducation,

VU l'avis favorable du CDEN du 7 décembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

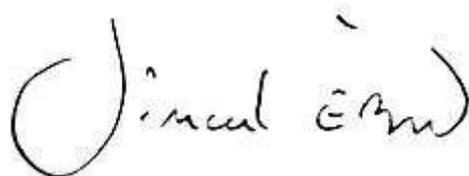
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De sectoriser, à compter de la rentrée scolaire 2011, les communes d'Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Gironville, Ichy et Obsonville au collège Pierre Roux de Château-Landon.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ